



**AVIS PUBLIC**

---

**ALIÉNATION DE BIENS**

À la population de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis est par les présentes donné, que conformément aux dispositions du paragraphe 1.0.1. de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, a aliéné à titre onéreux le bien ci-dessous mentionné, d'une valeur supérieure à 10 000 \$, autre que par enchère ou soumission publique :

<b>Biens aliénés par la Ville</b>	<b>Acquéreur</b>	<b>Prix (taxes non incluses)</b>
Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 678 381 du cadastre du Québec	Monsieur Guillaume Malo	21 200 \$

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 13<sup>e</sup> jour de novembre 2020.

Le greffier et directeur du Service juridique,

  
M<sup>e</sup> Pierre-Alain Bouchard

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 13 novembre 2020, et en le publiant le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de novembre de l'an 2020.

Signé :   
M<sup>e</sup> Pierre-Alain Bouchard